



RAPPORT D'ETUDE N°4 Prospective Afrique du Nord

Note de synthèse

Janvier 2018





Le ministère de la Défense fait régulièrement appel à des études externalisées auprès d'instituts de recherche privés, selon une approche géographique ou sectorielle, visant à compléter son expertise interne. Ces relations contractuelles s'inscrivent dans le développement de la démarche prospective de défense qui, comme le souligne le dernier Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, « doit pouvoir s'appuyer sur une réflexion stratégique indépendante, pluridisciplinaire, originale, intégrant la recherche universitaire comme celle des instituts spécialisés ».

Une grande partie de ces études sont rendues publiques et mises à disposition sur le site du ministère de la Défense. Dans le cas d'une étude publiée de manière parcellaire, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie peut être contactée pour plus d'informations.

AVERTISSEMENT: Les propos énoncés dans les études et observatoires ne sauraient engager la responsabilité de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie ou de l'organisme pilote de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle du ministère de la Défense.



Note de synthèse

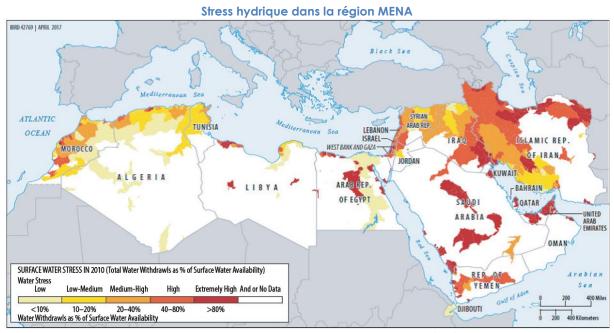
Les impacts sécuritaires du changement climatique en Afrique du Nord

Ce rapport d'étude propose une organisation nouvelle permettant une meilleure lisibilité et portée opérationnelle pour les différents acteurs du ministère des Armées. Alors que les précédents rapports suivaient une approche thématique, il est convenu désormais de privilégier une présentation géographique afin de mieux rendre compte des spécificités nationales et d'accéder plus aisément aux informations essentielles pour chaque pays. L'objectif reste cependant le même: analyser les risques liés aux dégradations environnementales et climatiques aux horizons 2030 et 2050, et évaluer la capacité des forces armées locales à faire face à ces impacts.

Le RE4 s'organise ainsi en fiches-pays, précédées d'une analyse régionale mettant en évidence les enjeux transversaux, et qui vient remplacer la précédente version du résumé de dix pages. Chaque fiche-pays est structurée à l'identique :

- un résumé synthétique rassemble les données clefs et permet de montrer en un coup d'œil les atouts et faiblesses du pays, et d'évaluer sa vulnérabilité aux risques climatiques (à l'aide d'une échelle de couleur);
- un rappel de l'exposition du pays aux impacts des changements climatiques;
- une évaluation des politiques publiques climatiques mises en œuvre ;
- une analyse du rôle des forces armées et de la protection civile dans la gestion des risques de catastrophes naturelles ;
- une partie prospective proposant un scénario de crise dit tendanciel et un scénario de rupture, afin d'anticiper la capacité de réponse des pays étudiés à faire face à un risque climatique donné, et les conséquences pour la France si un épisode climatique majeur venait à bouleverser leurs équilibres socio-économiques et politiques.

Ce rapport est le deuxième rapport à focus régional. Alors que le RE3 portait sur la région du Sahel (Burkina Faso, Niger, Mali, Mauritanie, Tchad), le RE4 se concentre sur les pays de l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye). Le RE5 viendra compléter l'analyse des risques climatiques en Afrique en se concentrant sur la Corne de l'Afrique.



Source: World Bank. Note: Water stress measures water withdrawals as a percent of surface water availability. Values of 40 percent or more indicate areas with high or very high water stress. Water stress does not account for dependence on transboundary water sources or nonconventional water sources. Water stress is estimated using administrative units for each country from the Global Database of Administrative Areas (http://www.gadm.org/). Banque mondiale (2017), Beyond Scarcity: Water Security in the Middle East and North Africa.

Observatoire Défense et climat

Il ressort de l'analyse régionale que la question de l'eau est, et sera encore davantage à l'avenir sous l'effet des changements climatiques (aggravation des sécheresses, augmentation des températures et variabilité pluviométrique croissante), un enjeu crucial pour l'ensemble de la région Afrique du Nord (et plus généralement la région MENA). Les pays étudiés sont déjà confrontés à un fort stress hydrique, aggravé par une gestion de l'eau largement perfectible. D'ici 2050, les pertes économiques liées aux pénuries d'eau, pourraient représenter 6 à 14% du PIB des pays de la MENA, selon les scénarios d'émission et les politiques climatiques mises en œuvre.

Les impacts sur l'agriculture, et donc sur la sécurité alimentaire, seront considérables: 50% des terres cultivables du Maghreb pourraient devenir inexploitables d'ici 2050; une baisse des rendements agricoles pouvant atteindre, pour la production de légumes, près de 40% au Maroc à horizon 2030, et jusqu'à 30% en Algérie, est attendue. Cette dégradation de la situation agricole ira de pair avec une forte croissance démographique, et donc des besoins alimentaires croissants. Cela aura pour effet d'augmenter la dépendance des pays de la région MENA aux importations agricoles, et donc de les exposer davantage aux chocs sur les marchés internationaux. Or, on sait que c'est souvent la variabilité des prix, plus que la raréfaction d'un produit alimentaire en soi, qui peut conduire à des émeutes de la faim, ou à des révoltes populaires comme cela a pu être observé lors des Printemps arabes.

Il est ainsi reconnu que les crises liées à l'eau (qu'il s'agisse de heurts, tensions ou conflits d'intensité variable) constituent la menace la plus sensible à laquelle l'Afrique du Nord est confrontée, dans un contexte de dégradations environnementales exacerbées et couplées à une croissance démographique et une impréparation des pouvoirs publics.

Par ailleurs, la pression croissante sur les ressources naturelles amenuisera à l'avenir la capacité des territoires africains à fixer et retenir les populations, et renforcera très probablement les dynamiques migratoires actuelles (flux de migrants d'Afrique subsaharienne transitant par l'Afrique du Nord pour rejoindre l'Europe, ou faisant de plus en plus du Maghreb une région de destination finale), et les risques sécuritaires associés (heurts entre migrants et forces de police, ou migrants et populations d'accueil, différends entre États, criminalisation de l'économie liée à l'immigration clandestine).

En outre, la mauvaise gestion des catastrophes naturelles pourrait aussi nourrir la contestation sociale à l'avenir, des tensions ayant déjà été observées en Tunisie et en Algérie suite à des incendies et inondations face auxquels les autorités n'ont pas été en mesure d'apporter une réponse adéquate.

Pour l'heure, les forces armées locales des pays étudiés interviennent ponctuellement pour prêter main forte aux services de la protection civile, premiers responsables de la gestion des catastrophes et de l'organisation des secours. Mais le RE4 constate un manque d'intégration du rôle des armées dans les dispositifs de veille, de prévention et de surveillance, ainsi que l'absence de mention des risques climatiques dans les doctrines et documents militaires.

La prise en compte des risques climatiques, et les réponses politiques apportées pour y faire face, varient beaucoup selon les pays considérés, même si le RE4 conclut globalement à un manque général d'anticipation et de préparation des gouvernements, qui peinent à traduire les documents (plans d'adaptation, stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques, etc.) en actions concrètes.

• Le Maroc compte parmi les pays les plus avancés d'Afrique du Nord en matière de prise en compte des risques climatiques dans les politiques publiques. Le pays a élaboré un ensemble de dispositions, proposé une contribution nationale ambitieuse pour la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Les autorités ont également fait état de mesures récentes pour accroître le rôle des forces armées dans la gestion des catastrophes naturelles. Néanmoins, au-delà des annonces, des difficultés de coopération et de coordination des différents acteurs (gendarmerie royale, forces armées royales, protection civile, autorités locales, etc.) en charge de la gestion des risques naturels, ainsi qu'une insuffisance des moyens (matériels, humains, financiers)



mobilisés pour répondre à ces derniers, limitent l'efficacité du dispositif institutionnel marocain.

- La Tunisie semble avoir investi en priorité dans l'adaptation au changement climatique, afin notamment de protéger son secteur agricole, particulièrement menacé alors qu'il représente plus de 10% du PIB, et prévenir ainsi les risques liés à une insécurité alimentaire. Cette dernière est actuellement en progression, en dépit d'un plan d'autosuffisance adopté en 2012 pour assurer la sécurité alimentaire dans un contexte de changement climatique, et devrait continuer à être un sujet majeur de préoccupations. Il a déjà été établi que la hausse des prix des denrées alimentaires a alimenté la colère populaire qui s'exprima à l'occasion du printemps arabe tunisien qui débuta en décembre 2010, mais aussi des mouvements de protestation plus récents qui ont éclaté dans tout le pays en janvier 2018. Il est arrivé que l'armée tunisienne intervienne lors d'inondations en Tunisie pour évacuer les civils et consolider les digues, mais ces opérations restent ponctuelles et insuffisamment intégrées aux dispositifs de gestion des risques naturels. Les effectifs de l'armée tunisienne sont de plus limités, par rapport à ceux des armées marocaines et algériennes.
- L'Algérie enregistre une piètre performance climatique, en dépit d'un cadre institutionnel de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques en apparence bien étoffé. La contribution nationale remise lors de la COP21 souffre d'un manque d'ambition politique, et se concentre presque exclusivement sur la transition énergétique, nécessaire pour réduire la dépendance du pays aux hydrocarbures. En pratique, la priorité semble néanmoins donnée, pour l'heure, à la sauvegarde des rentes pétrolière et gazière, plutôt qu'à une véritable transformation radicale de l'économie algérienne. L'Algérie dispose de la deuxième armée la plus puissante d'Afrique (après l'Égypte), et d'une Protection civile moderne et professionnelle, dont la capacité d'intervention en cas de catastrophes naturelles est reconnue internationalement. Si ces atouts semblent témoigner d'une certaine capacité de réponse des autorités civiles et militaires algériennes en cas de risques majeurs, le manque de législation permettant d'activer les plans d'intervention et les systèmes d'alerte est pointé du doigt par les experts pour nuancer ce tableau. De plus, tous s'accordent pour dire que la lutte contre le terrorisme occupe le devant de la scène politique algérienne et concentre l'attention du gouvernement et de l'armée.
- La Libye, pour des raisons évidentes liées à l'instabilité et à l'absence d'État centralisé depuis la chute du régime de Kadhafi en 2011, est pour l'heure incapable de gérer de manière pérenne ses ressources naturelles. De la même manière, ce qu'il reste de l'armée fidèle au gouvernement de Tripoli est dans l'incapacité totale de traiter d'enjeux non-militaires, tout comme l'ensemble des factions en présence. Ainsi, aucune politique climatique n'a été mise en œuvre depuis le début de la guerre civile, ni aucune réflexion engagée au sein de l'armée nationale libyenne sur les risques climatiques. Le pays dispose pourtant d'un potentiel conséquent de développement des énergies solaire et éolienne, mais inexploitable dans le contexte actuel. En outre, la pression climatique risque bien d'accroître les flux migratoires en provenance d'Afrique sub-saharienne et passant par la Libye avant de rejoindre l'Europe.

Les scénarios de crise, tendanciel et de rupture, proposés pour chacun des quatre pays, démontrent presque tous la nécessité d'une intervention internationale, y compris française, pour assister les pays d'Afrique du Nord en cas d'aléa climatique majeur. Ils invitent donc à une plus grande anticipation des acteurs de la Défense français, et une coopération militaire renforcée avec les forces armées locales, afin de limiter les risques associés à un défaut d'intervention rapide en cas de catastrophes naturelles.